

RÉSOLUTION N° 557

**RAPPORT D'ÉVALUATION DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME D'ACTION CONJOINTE
ENTRE LE CENTRE AGRONOMIQUE TROPICAL DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT (CATIE) ET L'IICA POUR LA PÉRIODE 2011-2014**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-deuxième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 591 (12), « Rapport d'évaluation du progrès accomplis dans la mise en oeuvre des activités du Programme d'action conjointe IICA-CATIE »,

CONSIDÉRANT :

Que, en vertu de la Loi n° 8028 de la République du Costa Rica et dans le but d'établir les bases réglementaires pour renforcer, élargir et favoriser la coopération entre l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE), les Directeurs généraux des deux institutions ont signé, le 13 juillet 2011, l'Accord bilatéral général de coopération interinstitutionnelle entre l'IICA et le CATIE;

Que, par la résolution IICA/CE/Res. 532 (XXX-O/10), le Comité exécutif a demandé aux Directeurs généraux de l'IICA et du CATIE qu'ils soumettent à la Trente et unième réunion ordinaire du Comité exécutif un Programme d'action conjointe comprenant des projets dans des domaines de haute priorité définis dans le Plan à moyen terme 2010-2014 de l'IICA, dans lesquels il existe une complémentarité efficace entre les compétences et les ressources des deux institutions, au profit des États membres de l'Institut;

Que, par ladite résolution, le Comité exécutif a exhorté le CATIE et l'IICA à renforcer les mécanismes techniques et administratifs de travail conjoint dans l'ensemble de leurs États membres, afin de consolider et de renforcer et d'élargir les activités conjointes;

Que, par la résolution IICA/CE/Res. 550 (XXXI-O/11), le Comité exécutif a accueilli favorablement le « Programme d'action conjointe IICA-CATIE 2011-2014 »;

Que les Directeurs généraux du CATIE et de l'IICA ont présenté les progrès accomplis et les résultats du Programme d'action conjointe IICA-CATIE obtenus pendant la période 2011-2012,

DÉCIDE:

1. De recevoir favorablement le «Rapport d'évaluation du progrès accomplis dans la mise en oeuvre des activités du Programme d'action conjointe IICA-CATIE ».
2. D'exhorter l'IICA et le CATIE à continuer de renforcer leurs liens et mécanismes pour l'exécution des activités du Programme d'action conjointe dans le but d'accroître la contribution des deux institutions aux efforts déployés par les États membres pour réaliser un développement agricole compétitif, durable et inclusif.

8/11/12